

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE VOIS J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPUIS, Avoct, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire

FRANCE

Paris, 10 février.

Il paraît que la grossière sortie du citoyen Campenon contre Mgr l'évêque d'Angers, avant hier, a médiocrement contenté M. Jules Ferry. M. Ferry veut bien que l'on continue la guerre haineuse que la République a déclarée à l'Église, mais il n'est pas nécessaire pour cela que le gouvernement se mette en avant. Son rôle, au contraire, consiste à jouer à la conciliation, à conseiller la prudence, à retenir les partisans trop pressés ou trop exagérés. Comme on a pu le lire dans l'Encyclopédie, les chefs de la République ont assuré au Saint-Siège qu'ils étaient prêts à traiter l'Église avec équité. M. Ferry lui-même a envoyé à Rome des espérances personnelles de ses bonnes intentions à l'endroit de la religion. Et c'est pendant que lui, Ferry, joue et fait jouer cette indigne comédie, que le maladroit général Campenon vient, en pleine tribune, dans un langage de soudard, trahir le programme vrai du cabinet. Aussi, à la réunion des ministres qui a eu lieu hier matin, M. le président du conseil a, dit-on, paternellement grondé son impétueux guerrier sur son manque d'habileté. Il est probable que désormais le général Campenon s'observera davantage, et qu'il s'abstiendra de "poser" en théologien radical.

M. Paul Bert, lui, à la bonne heure! il peut se lancer. Le gouvernement n'est pas responsable du personnage, et c'est pourquoi le dit personnage s'est lancé hier dans une déclaration de guerre en règle à l'enseignement catholique. C'était à propos de la loi complémentaire de l'instruction primaire, et à ce propos Mgr Freppel s'était élevé avec éloquence contre le plan évident de la commission et de la majorité, lequel est d'arriver, dans un délai de cinq ans, à la laïcisation complète de l'enseignement public. M. Paul Bert a répondu au nom du parti républicain; c'est dire qu'il a lieu d'arguments dignes d'une commission législative et d'un parti de gouvernement, l'éminent évêque d'Angers n'a entendu que des plaisanteries grossières, et des arguments de sectaire. La majorité n'en demandait pas davantage, et elle a repoussé sans hésiter la proposition de M. Freppel qui demandait la non-exclusion de tout élément religieux de l'enseignement primaire.

Quant au gouvernement, il se bornera à appliquer, en gémissant, les édits de proscription rendus par sa majorité contre les écoles catholiques!

M. Clémenceau, qui est allé à Londres résoudre à coups de diners la question sociale, ne perd pas de vue la querelle qu'il avait engagée avant son départ avec les opportunistes. Il vient d'adresser à la Justice un petit mot dédaigneux contre M. Antonin Proust, qu'il accuse de ne pas trop savoir ce qu'il dit. Il faut bien reconnaître que c'est M. Clémenceau qui a eu l'avantage dans cette querelle. Nombre d'opportunistes aujourd'hui influents, avaient

grande peur du 16 mai; les radicaux n'étaient pas beaucoup moins effrayés; mais ils ne le montraient pas trop. C'est pourquoi M. Gambetta a alors recherché leur concours. Quod erat demonstrandum.

On s'amuse beaucoup dans les cercles politiques de la ruse qui a imaginé M. Martin-Feuillée pour sortir de la ridicule impasse où l'avait mis l'adoption de l'amendement Goblet. Pour arracher à la majorité un vote contraire à ce fâcheux amendement, le citoyen Martin-Feuillée avait déclaré que, s'il était voté, la loi dont le ministre avait besoin "devenait inapplicable." C'était gros; la majorité vota tout de même l'amendement Goblet. Alors M. Martin-Feuillée corrigea son discours. Avant le mot inapplicable, il intercala l'adverbe "fréquemment." De la sorte, le ministre a l'air d'avoir dit que la loi, bien qu'incomplète, pourra tout de même rendre des services. Cette grosse malice de M. Martin-Feuillée a été relevée par des journaux radicaux, qui en tirent la preuve que le ministre n'est pas fort. Cela, par exemple, on le savait.

Il est de nouvelle question de la retraite de M. Tirard. C'est décidément une rumeur hebdomadaire. M. Tirard ne s'en porte pas plus mal. Il est vrai que les titres de la dernière émission sont déjà à 76. On n'avait jamais vu pareille chose.

Une lettre du comte de Mun

Le Journal de Paris, organe des légitimistes en quête d'un roi qui lui paraisse absolument légitime, posait dans son numéro du 10 février la question suivante: "Est-ce que M. le comte de Mun aurait écrit sa fameuse lettre si, pour lui, M. le comte de Paris était le roi?"

En parlant, ainsi le Journal de Paris prétendait interpréter la lettre en date du 13 septembre, par laquelle M. Albert de Mun traçait à ses amis et collaborateurs de l'Œuvre des cercles ouvriers un programme d'action catholique. M. de Mun n'a pas accepté cette interprétation. Voici sa réponse. Nous la trouvons dans le dernier numéro du Journal de Paris:

Paris, 14 février 1884. 38, rue François Ier.

Monsieur le rédacteur en chef.

On me signale, aujourd'hui seulement, un article paru dans le dernier numéro du Journal de Paris, sous ce titre: "Votre Roi n'est pas le Roi, et dans lequel je lis cette phrase:

"Est-ce que M. le comte de Mun aurait écrit sa fameuse lettre si, pour lui, Monsieur le Comte de Paris était le Roi?"

L'auteur entend sans doute faire allusion à la lettre que j'ai adressée le 13 septembre 1883 à un de mes amis, et qui a été publiée dans la plupart des journaux.

Les souvenirs de Frohsdorf et de Goritz auraient pu, sans doute, me dispenser de protester contre l'interprétation qu'il a cru devoir donner

de cette lettre et des intentions qui l'ont dictée.

Je tiens cependant à le faire, pour ne laisser s'établir aucune confusion dans l'esprit de vos lecteurs.

J'ai salué, dès le premier jour, Monsieur le comte de Paris comme le légitime héritier du droit monarchique en France, et je n'ai pas cessé de croire, un seul instant, que le devoir des catholiques était de défendre à la fois la cause qu'il représente aujourd'hui et les idées qui leur paraissent, dans l'ordre religieux, politique et social, la base nécessaire d'un gouvernement vraiment conservateur.

Telle est la pensée qui a inspiré ma lettre du 13 septembre dernier: je tiens essentiellement à ce qu'elle ne soit pas dénaturée, et c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. DE MUN.

Le Journal de Paris commente longuement cette réponse et soutient que M. le comte de Mun ne parle plus aujourd'hui comme il avait parlé le 13 septembre. Il l'accuse de contradiction. C'est un avis que nous ne partageons pas et que personne assurément ne partagera. La lettre du 14 février traite un point que ne traitait point celle du 13 septembre, mais elle ne le contredit aucunement. M. de Mun était alors l'homme de l'action catholique; il l'est toujours. S'il salue dans Monsieur le Comte de Paris "l'héritier du droit monarchique en France", il ne cesse nullement d'être fidèle au programme politique et religieux du comte de Chambord.

La grande majorité des catholiques militants et beaucoup de royalistes sont dans cette voie et n'en sortiront point. Ils reconnaissent dans le comte de Paris le roi; mais ils lui demandent d'être le représentant actif, l'instrument dévoué de la monarchie chrétienne, et, sans lui refuser leur concours, sans prétendre lui lier les mains, ils lui disent à quelles conditions ce concours sera cordial et agissant. Ces conditions, ils ne les posent pas dans un intérêt personnel. C'est l'intérêt de l'Église et le salut de la France qu'ils ont en vue.

Monsieur le comte de Paris comprendra-t-il ce langage et cette attitude? On peut en douter, mais on peut aussi l'espérer. Nous sommes de ceux qui s'obstinent dans l'espérance, sans être, d'ailleurs, très confiants. Il nous semble que M. le comte de Mun aussi en est là.

Voilà une politique étrange, sinon dangereuse, nous disent les opposants. Non, cette politique n'est ni étrange ni dangereuse. Elle a pour résultat immédiat, en effet, de montrer au comte de Paris le but qu'il faut atteindre, de fortifier l'action religieuse et de maintenir des principes auxquels on devra se rallier tôt ou tard, si l'on veut en finir avec la Révolution.

EUGÈNE VEUILLOT

Six mois après

Il y a six mois que la France a perdu le comte de Chambord. Après avoir annoncé que la Providence venait de frapper ce grand et terrible coup, nous disions dans notre numéro du 25 septembre:

"Ce n'est pas seulement un homme qui disparaît, une dynastie qui s'éteint; c'est un principe qui succombe, un régime qui finit. Henri V, exilé depuis son enfance et dont l'avènement au trône semblait impossible, même à beaucoup de royalistes, représentait cependant mieux qu'aucun souverain la royauté. Il était le Roi, par ses principes et ses aspirations comme par son droit. Tant que Dieu nous le gardait, la France pouvait espérer, non pas seulement la monarchie légitime, mais une restauration politique, sociale et religieuse: le salut. Aujourd'hui, cet espoir nous est humainement interdit."

Tout l'article développait la thèse qu'exprimaient ces premières lignes. Il souleva contre nous une de ces campagnes d'injures dont l'Univers a été si souvent l'objet sans en être jamais, Dieu merci, complètement victime. Des catholiques de boulevard et des royalistes de rencontre ne furent pas seuls à condamner ce coup d'œil anxieux sur l'avenir; de très graves gens firent écho à ces faiseurs.

Avions-nous dit quelque chose de vraiment énorme, et les événements devaient-ils, comme tant de gens le voieraient, donner bien vite à notre cri de douleur un éclatant démenti?

Six mois se sont écoulés, ou en sommes-nous? Touchons-nous à la monarchie? Il est douteux que le parti royaliste ait gagné en nombre; il est certain qu'il a perdu en organisation et en autorité. Nous, catholiques avant tout, pouvons-nous espérer que la restauration du trône serait aussi la restauration de la royauté chrétienne, d'une royauté qui proclamerait fermement les principes politiques et religieux hors desquels rien de vraiment bon, rien de durable ne se fera?

Non, nous ne pouvons nourrir cet espoir. Tout le monde aujourd'hui en convient et l'accord entre les groupes conservateurs, si difficile sur d'autres points, s'est au moins fait sur celui-là. Si nous voulons être sages et nous montrer pratiques, nous devons tout au plus viser à la monarchie parlementaire et semi-conservatrice, comme la voulait M. Guizot. C'est le programme que nous exposent les hommes importants et agissants du nouveau parti royaliste. Quiconque parle de s'en tenir aux idées du Comte de Chambord leur paraît insensé et même coupable. L'ancienne ère monarchique est close, disent-ils, et il faut s'accommoder de la "monarchie moderne."

Mais cela répond tout à fait aux prévisions que nous émettions dès le 25 septembre dernier, et contre lesquelles tant de réclamations furieuses se sont élevées. La monarchie parlementaire, même légitime

et conservatrice, ne sera nullement, en effet, la restauration politique, sociale et religieuse que nous attendions d'Henri V et qui devait être le salut. Ce sera, sans doute, un état préférable, très préférable même à celui où nous sommes, mais non le retour de l'ordre chrétien. Il est donc bien vrai qu'avec Monsieur le Comte de Chambord tout un régime s'est éteint!

Il faut, nous dit-on, s'en tenir au possible. Nous acceptons cette parole, mais que signifie-t-elle? Qu'est-ce que le possible? Ce n'est, répondent les sages, ni le drapeau blanc, ni la France vouée au Sacré-Cœur, ni la doctrine de l'autorité royale dominante des Chambres, ni la pleine liberté de l'Église. Le possible, c'est le retour, — avec la force que donne la légitimité, — au régime renversé une première fois en 1830, une seconde fois en 1848.

En bien! ce possible-là nous paraît, à nous, à peu près chimérique et tout à fait dangereux. Nous admettons que la monarchie parlementaire puisse sortir un jour du mal que fait la république, du dégoût qu'elle inspire; mais qu'elle puisse durer avec l'esprit et les tendances dont la France est aujourd'hui imprégnée, nous ne l'admettons pas. Le recours est dans le principe d'autorité ouvertement appuyé sur le droit chrétien; en d'autres termes, nous n'en finissons avec la Révolution que par la contre-révolution.

Or, tout donne à croire que Monsieur le Comte de Paris qui, par ses vertus, ses loyales intentions, eût pu affermir la France dans les voies où l'aurait fait entrer Monsieur le Comte de Chambord, ne tentera pas de lui-même ce grand travail. Elevé dans les idées parlementaires, entouré des doctrinaires du libéralisme, habitué à les écouter, il penche naturellement de ce côté. Sa politique, telle que l'annoncent à la fois ses conseillers actuels et ses traditions, sera donc, sous couleur de juste milieu, celle des prétendus royalistes dont les visées aboutissent à légitimer la révolution. Nous le disions il y a six mois, nous le répétons aujourd'hui; le trône auquel on donnerait cette base ne durerait pas. Nous souhaitons à Monsieur le Comte de Paris un plus grand rôle et de meilleurs destins.

EUGÈNE VEUILLOT.

La liberté en Belgique

La liberté en Belgique ne fait plus un pas, ne formule plus un programme, ne dépose plus un projet de loi, sans mentir à son nom. Revenu au pouvoir soi-disant pour défendre la Constitution et toutes nos libertés, ce parti n'a su qu'entendre dans tous les domaines l'action de l'État, accroître les charges publiques, aggraver les anciennes servitudes et en créer de nouvelles.

C'est qu'en réalité, la liberté n'a jamais été pour nos adversaires qu'un prétexte; leur vrai but, c'est de dominer la nation entière pour

pouvoir l'exploiter au profit de leur préjugés et de leurs haines. Ils vérifient ainsi à la lettre ce mot profond de l'Écriture: *Velamen habentes malitiae libertatem.*

Quelle liberté devons-nous au gouvernement actuel? Aucune.

Par contre, de combien de servitudes ne nous a-t-il pas accablés et de combien d'autres ne nous menace-t-il pas encore?

Après les servitudes administratives et politiques, étendues aux particuliers, aux communes, aux fabricques d'église, aux provinces, nous avons eu les servitudes fiscales, les nouveaux impôts, etc.

Le citoyen est frappé dans ses droits, le contribuable est mis en coupe réglée; sans égard pour les souffrances du cultivateur et de l'ouvrier industriel, atteints tous deux dans leurs moyens d'existence, la rapacité insatiable du fisc nous inflige de lourds impôts de consommation et nous en réserve d'autres pour un avenir prochain, la politique libérale devant creuser toujours davantage le gouffre du déficit.

Ce n'est pas tout. Demain, le père de famille va être dépossédé de son autorité paternelle par la loi sur l'enseignement obligatoire.

Et, comme s'il n'y avait pas encore assez d'obligatoire en acte ou en puissance pour nous rappeler que nous vivons sous un régime libéral, voici que le ministre de la guerre intervient à son tour, et jette à la tête du pays ce projet d'organisation de la réserve nationale qui comble la mesure et ressemble à un défi!

Nous ne sommes pas les ennemis de l'armée, mais nous ne voulons pas que l'armée dévore le pas. C'est ce qui aura lieu si le projet de réserve nationale devient un jour une réalité. Ce jour-là, nous serons mûrs pour toutes les applications du despotisme, et sa souveraineté du peuple apparaîtra aux yeux de tout ce qu'elle est réellement, une immense duperie. Que peut servir à un peuple de se dire et de se croire souverain dans les comices, s'il a dû d'abord passer en masse par la caserne, et s'il y a perdu, avec la pratique de sa foi, le principe même de toute liberté morale?

Que Dieu préserve la Belgique de ce suprême malheur! Au lieu de généraliser la servitude militaire, il n'est que temps d'y porter remède, dans l'intérêt des familles, déjà trop nombreuses, sur qui elle pèse aujourd'hui. On n'allégera point leur fardeau en étendant sur d'autres classes les ravages de la caserne. Ce qu'il faut, c'est moraliser l'armée, en y rappelant les influences chrétiennes. Mais c'est à quoi songe le moins le libéralisme. Sa prétention, au contraire, c'est d'avoir une armée à sa dévotion, une armée à la fois politique et militaire, une armée qu'il puisse mener au combat en lui disant: "Le clérical, voilà l'ennemi!"

Dans ces conditions, les raisons patriotiques invoquées à l'appui du projet de loi se retournent contre lui. C'est dans l'intérêt même du pays, dans l'intérêt de l'armée, que nous

Libretto du COURRIER DU CANADA 18 Mars 1884—No 52

L'ÉCOLE

ROBINSONS

(Par Jules Verne.)

[SUITE]

Mais si Godfrey n'avait pu retenir un sourire de bonne humeur, en entendant les explications que lui donnait l'oncle Will, le professeur Tartelett ne riait pas, lui! Il était trop mortifié de ce qu'il apprenait, lui! Avoir été l'objet d'une pareille mystification, lui, professeur de danse et de maintien! Aussi s'avavançant avec beaucoup de dignité:

"Monsieur William Kolderup, dit-il, ne soutiendra pas, je pense, que l'énorme crocodile dont j'ai failli être la malheureuse victime était en carton et en ressort?"

—Un crocodile? répondit l'oncle. —Oui, monsieur Kolderup, répondit alors Caréfnoutu, auquel il convient de restituer son vrai nom de Jup Brass, oui, un véritable crocodile, qui s'est jeté sur monsieur Tarte-

lett, et cependant, je n'en avais point apporté dans ma collection!"

Godfrey raconta alors ce qui s'était passé depuis quelque temps, l'apparition subite des fauves en grand nombre, de vrais lions, de vrais tigres, de vraies panthères, puis l'envahissement de vrais serpents, dont, pendant quatre mois, on n'avait pas aperçu un seul échantillon dans l'île!

William W. Kolderup, déconcerté à son tour, ne comprit rien à tout cela. L'île Spencer, — cela était connu depuis longtemps, — n'était hantée par aucun fauve, et ne devait pas renfermer un seul animal nuisible, aux termes mêmes de l'acte de vente.

Il ne comprit pas davantage ce que Godfrey lui raconta de toutes les tentatives qu'il avait faites, à propos d'une fumée qui s'était montrée plusieurs fois en divers points de l'île. Aussi se montra-t-il très intrigué devant des révélations qui lui donnaient à penser que tout ne s'était pas passé d'après ses instructions, selon le programme que seul il avait été en droit de faire.

Quant à Tartelett, ce n'était pas un homme auquel on pût en conter. A part lui, il ne voulait rien admettre, ni du faux naufrage, ni des faux sauvages, ni des faux animaux, et, surtout, il ne voulait pas renoncer à la gloire qu'il avait acquise, en abattant de son premier coup de fusil le chef d'une tribu poly-

sième, — un des serviteurs de l'hôtel Kolderup, qui, d'ailleurs, se portait aussi bien que lui!

Tout était dit, tout était expliqué, sauf la grave question des véritables fauves de la fumée inconnue. Cela faillit même rendre l'oncle Will très rêveur. Mais, en homme pratique, il ajourna, par un effort de volonté, la solution de ces problèmes, et s'adressant à son neveu:

"Godfrey, dit-il, tu as toujours tant aimé les îles, que je suis sûr de t'être agréable les vœux en l'annonçant que celle-ci est à toi, à toi seul! Je t'en fais cadeau! Tu peux t'en donner, de ton île, tant que tu voudras! Je ne songe pas à la faire quitter de force et n'entends point t'en détacher! Sois donc un Robinson toute ta vie, si le cœur t'en dit..."

—Moi! répondit Godfrey, moi! toute ma vie!"

Phina, s'avavançant à son tour:

"Godfrey, demanda-t-elle, veux-tu en effet rester sur ton île?"

"Plutôt mourir!" s'écria-t-il, en se redressant dans un élan dont la franchise n'était pas douteuse. Mais se ravisant aussitôt.

"Eh bien, oui, reprit-il, en s'emparant de la main de la jeune fille, oui, j'y veux rester, mais à trois conditions: la première, c'est que tu y resteras avec moi, chère Phina; la deuxième, c'est que l'oncle s'engage-

ra à y demeurer avec nous, et la troisième, c'est que l'aumônier du Dream viendra nous marier aujourd'hui même!"

—Il n'y a pas d'aumônier sur le Dream, Godfrey! répondit l'oncle Will, tu le sais bien, mais je pense qu'il y en a encore à San-Francisco, et que là nous trouverons plus d'un digne pasteur qui consente à nous rendre ce petit service! Je crois donc répondre à ta pensée en te disant que, dès demain, nous reprendrons la mer!"

Alors Phina et l'oncle Will voulurent que Godfrey leur fit les honneurs de son île. Le voilà donc les promenant sous le groupe des sequoias, le long du rio, jusqu'au petit pont.

Hélas! de la demeure de Will-Tree, il ne restait plus rien! L'incendie avait tout dévoré de cette habitation aménagée à la base de l'arbre! Sans l'arrivée de William W. Kolderup, aux approches de l'hiver, leur petit matériel détruit, de véritables bêtes féroces courrant l'île, nos Robinsons eussent été bien à plaindre!

"Oncle Will, dit alors Godfrey, si j'avais donné à cette île le nom de Phina, laissez-moi ajouter que l'arbre dans lequel nous demeurions s'appellait Will-Tree!"

—Eh bien, répondit l'oncle, nous en emporterons de la graine pour en semer dans mon jardin de Frisco.

Pendant cette promenade, on aperçut au loin quelques fauves, mais

ils n'osèrent pas s'attaquer à la troupe nombreuse et bien armée des matelots du Dream. Toutefois, leur présence n'en était pas moins un fait absolument incompréhensible.

Puis, on revint à bord, non sans que Tartelett eût demandé la permission d'emporter "son crocodile" comme pièce à l'appui, — permission qui lui fut accordée.

Le soir, tout le monde étant réuni dans le carré du Dream, on fêta par un joyeux repas la fin des épreuves de Godfrey-Morgan et ses fiançailles avec Phina Hollanay.

Le lendemain, 20 janvier, le Dream appareillaît sous le commandement du capitaine Turcotte. A huit heures du matin, Godfrey, non sans quelque émotion, voyait à l'horizon de l'ouest s'effacer, comme une ombre, cette île sur laquelle il venait de faire cinq mois d'une école dont il ne devait jamais oublier les leçons.

La traversée se fit rapidement, par une mer magnifique, avec un vent favorable qui permit d'établir les goçolettes du Dream. Ah! il allait droit à son but, cette fois! Il ne cherchait plus à tromper! Il ne faisait pas des détours sans nombre, comme au premier voyage! Il ne repartait pas pendant la nuit ce qu'il avait gagné pendant le jour!

Aussi, le 23 janvier, à midi, après être entré, par la Porte d'Or, dans la vaste baie de San-Francisco, venait-il

tranquillement se ranger au wharf de Merchant-Street.

On vit sortir du fond de la cale un homme qui, après avoir atteint le Dream à la nage, pendant la nuit de son mouillage à l'île Phina, avait réussi à s'y cacher une seconde fois!

Et quel était cet homme? C'était le Chinois Seng-You, qui venait de faire le voyage de retour comme il avait fait celui de l'aller!

Seng-You s'avavança vers William W. Kolderup.

"Que monsieur Kolderup me pardonne, dit-il très poliment. Lorsque j'avais pris passage à bord du Dream, je croyais qu'il allait directement à Shangai, où je voulais me rapatrier; mais, du moment qu'il revient à San-Francisco, je débarque!"

Tous stupéfaits dans cette apparition ils ne savaient que répondre à l'intrus qui les regardait en souriant.

"Mais, dit enfin William W. Kolderup, tu n'es pas resté depuis six mois à fond de cale, je suppose?"

—Non! répondit Seng-You.

—Où étais-tu donc caché?"

—Dans l'île!

—Toi! s'écria Godfrey.

—Moi!

—Alors ces fauves?... —Il fallait bien faire du feu!

—Et tu ne cherchais pas à te rapprocher de nous, à partager la vie commune? (A suivre)

repousserons cette tentative d'introduire chez nous le service obligatoir.

Nous faisons appel aux pères de famille, et nous leur disons :

"Pétitionnez ! Protestez ! Déclarez bien haut que vous ne voulez pas enlever vos fils ! Aujourd'hui, votre parole a du poids ; elle influencera les élections prochaines. Demain, quand le scrutin aura parlé, il sera trop tard."

CALENDRIER DE 1884

17^e année de la Confédération canadienne. 3^e mois : MARS, dédié à saint Joseph. — 31 jours. Dimanches, les 2, 9, 16, 23, 30. — Saint Joseph le mercredi 19. — Annonce le mardi 25. — 26 jours de jeûne. A l'équinoxe du printemps, 20 mars, tous les pays ont 12 heures du jour et 12 heures de nuit. Le jeudi 27 mars, éclipse de Soleil, visible en Asie. La Lune à l'apogée le 16, au périgée le 28. Premier quartier le 4, à 9 h. 48 m. du matin. Pleine lune le 11, à 2 h. 45 m. du soir. Dernier quartier le 19, à 0 h. 28 m. du soir. Nouvelle lune le 27, à 1 h. 3 m. du matin. Nota. Il s'agit, dans ce tableau, de l'heure propre de Québec, sur laquelle le chemin de fer retarde de 15 minutes. Les levers et couchers du Soleil et de la Lune se rapportent au centre de ces astres.

SOMMAIRE

France. Une lettre du comte de Mun. Six mois après. La liberté en Belgique. FEUILLETON — L'école des Robinsons. (4^e suite). Monsieur Sénécal et l'Electeur. Le Hansasd provincial. Echos de la capitale. Le concert d'hier. Important jugement. La prochaine fête nationale. Résumé des dépêches. L'orchestre. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

A vendre. — J. & W. Reed. Cour Supérieure. — F. X. Langevin. Vente de marchandises. — A. J. Maxham & Co. Ligne Allan. [voir 4^e page.] Société de Construction Permanente de Québec. — F. Gourdeau.

CANADA

QUEBEC, 18 MARS 1884

Monsieur Sénécal et l'Electeur

Nous avons répondu hier aux articles de l'Electeur sur l'honorable M. Ross et le gouvernement provincial. Nous allons dire un mot aujourd'hui des écrits de notre confrère au sujet de M. Sénécal.

Il est évident que le grand brasseur d'affaires a des amis intimes dans les bureaux de l'Electeur. L'organe libéral semble l'avoir pris sous sa protection. Ne touchez pas à M. Sénécal, ou vous aurez maille à partir avec son nouveau défenseur à Québec.

"Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle!"

pourrait-on dire à l'associé de M. Dansereau. Mais nous n'aurons pas cette cruauté, d'autant moins que la défense de l'Electeur est encore entremêlée de traits qui ne sont rien moins que flatteurs pour son protégé.

Donc, notre confrère s'imagine nous écraser avec les écrits de la presse conservatrice et l'attitude des députés conservateurs au sujet de M. Sénécal. Qu'il se débarrasse de cette illusion. La presse et la députation conservatrice ont fait ce que bon leur a semblé, nous ferons et dirons ce que bon nous semble. Plusieurs de nos amis ont pu se tromper ou être trompés. Il n'y a pas de honte à cela. Nous ne connaissons aucun homme public, aucun journaliste, aucun député qui n'ait jamais commis d'erreur. Quant à nous, notre opinion sur M. Sénécal et son groupe n'est pas née d'hier, notre confrère le sait. Et ce n'est pas parce que le Courrier du Canada n'a pas combattu les projets de M. Sénécal, il y a deux ans, que nous allons nous croire tenu de nous prosterner aujourd'hui devant son génie d'agiotier. Que l'Electeur choisisse une autre tactique, celle-ci nous semble un peu, beaucoup puérile.

Notre position vis-à-vis M. Sénécal est bien nette. Nous le croyons un homme entreprenant, actif, énergique, capable de concevoir beaucoup de projets, mais aussi prompt à les abandonner ou à les changer qu'à les concevoir. Doué d'un caractère remuant, peu difficile sur le choix des

moyens, il faut qu'il s'agite, qu'il entreprenne, qu'il agiote, qu'il organise des coups de bourse ou des coups de main, qu'il manipule quelque un ou quelque chose. Ce n'est ni un homme politique, ni même un homme d'affaires ; c'est un joueur. Joueur frénétique, joueur passionné, joueur quand même. Il a mis plus d'une fois tout ce qu'il avait de capitaux disponibles sur un coup de dés.

Un pareil homme est extrêmement dangereux pour ceux qu'il entraîne dans ses aventures financières, et qui subissent son influence. Voilà pourquoi nous pousserons toujours le cri d'alarme, lorsque nous le verrons rôder autour d'un gouvernement ou d'un homme politique. Les jeux de hasard ne doivent être le fait ni d'un pays, ni d'une province, ni d'un véritable homme d'Etat.

Maintenant, l'Electeur peut bien insinuer que l'éloignement pour M. Sénécal, témoigné par beaucoup de conservateurs au nombre de qui nous sommes, est dû au fait que l'étoile du célèbre aventurier semble pâlir. La bassesse du sentiment qu'il nous prête, nous dispense de relever le trait. Le journal que nous rédigeons ne doit rien à M. Sénécal. L'Electeur nous parle de l'élection de Portneuf. Il peut en parler tant qu'il lui plaira. Cela ne nous intéresse nullement, et nous n'avons rien à y voir. Tout ce que nous savons, c'est que le député de Portneuf a voté contre la vente du chemin de fer du Nord.

Quant à nous personnellement, voici exactement dans quelle position nous sommes à l'égard de M. Sénécal : il n'a rien fait pour nous ni contre nous, nous ne lui avons jamais parlé, nous ne le connaissons pas, nous n'avons jamais bu son vin, ni fumé ses cigares, ni franchi le seuil de sa porte. Les écrivains de l'Electeur seraient probablement embarrassés d'en dire autant.

Le Hansasd provincial

Nous avons reçu un exemplaire du compte-rendu des débats pour 1883. Nos remerciements à qui de droit.

On sait que M. Alphonse Desjardins est l'auteur de cette compilation de littérature parlementaire. Cette année, comme les années précédentes, il n'a rien négligé pour donner une version fidèle et aussi complète que possible des différents discours. Cette publication est extrêmement utile pour les hommes politiques et les journalistes. M. Desjardins doit y consacrer beaucoup de temps et de travail, et il le mérite certainement l'encouragement du public et de la législature.

Ce volume renferme en appendice tous les discours prononcés à la grande assemblée de Saint-Laurent, et toute la correspondance échangée au sujet de la coalition. Cet appendice double l'intérêt de l'ouvrage.

Echos de la Capitale

La question orangiste est venue hier en chambre.

M. Cameron (Victoria) propose la seconde lecture du bill pour constituer légalement l'association des Orangistes.

Il dit que l'association ne demande pas plus qu'elle ne demandait l'année dernière.

Elle ne demande que de pouvoir administrer ses biens comme toute autre société.

M. Mills s'oppose à la seconde lecture du bill. Il dit que le parlement fédéral n'a pas le droit d'accorder des pouvoirs civils à une telle association et les gouvernements provinciaux n'ayant pas voulu prendre sur eux de les accorder, le parlement fédéral doit faire de même. La société n'est pas d'utilité publique ; elle est plutôt une cause de désordres publics.

M. Cameron (Huron) vient ensuite et s'oppose énergiquement à cette seconde lecture du bill.

Il prétend que le bill contient des dispositions contraires à la loi civile d'Ontario. Une autre raison c'est que le bill contient une partie des réglemens de la société et qu'on n'en doit pas faire une loi de la Puissance.

La société n'est pas une association de bienfaisance, mais une organisation politique destinée à promouvoir les intérêts d'un parti, à

soulever les passions religieuses et politiques par ses appels.

A la veille d'une élection les orangistes recommandaient la nécessité de proclamer que les écoles devaient être communes, l'enseignement religieux prohibé, l'impôt, sur les propriétés de l'Eglise établi.

Des orangistes ont été exclus de cette société pour s'être mariés à des femmes catholiques.

M. White (Cardwell) se fait l'avocat des Orangistes.

Il dit que les libéraux d'Ontario ont fait la lutte pour les écoles communes contre les conservateurs et qu'ils ont dans Québec et Ontario adopté comme partie de leur programme l'impôt sur les propriétés religieuses.

Plusieurs députés doivent leurs élections au vote des orangistes.

Il y a aujourd'hui 250,000 orangistes en Canada.

M. White fait appel à la conciliation et dit qu'une société comptant autant de membres doit nécessairement avoir droit d'administrer ses biens.

M. Blake nie que dans un caucus, à la dernière session, le parti libéral ait résolu de s'opposer au bill des orangistes.

Il prétend que le parlement fédéral ne doit pas accorder de droits civils à des associations auxquelles les législateurs les ont refusés.

De plus c'est d'une société secrète qu'il s'agit et la loi ne doit pas la reconnaître.

Il cite un discours de M. White, de Hastings, dans lequel il déclarait que si l'association voulait s'unir, elle dominerait dans la Puissance.

M. Blake nie se laisser conduire sur cette question, par Mgr Lynch, Archevêque de Toronto.

Il fait l'apologie du parti libéral de la Province de Québec au point de vue religieux.

Il dit que lui, comme protestant, il désire le triomphe des idées protestantes, mais qu'il ne saurait appuyer les orangistes.

M. Woodworth répond à M. Blake en citant des articles du Globe qui disent que les Irlandais travaillent à la destruction du protestantisme et qu'ils sont conduits comme des esclaves par leurs prêtres.

On demande la date de ces articles, M. Woodworth refuse de l'indiquer.

M. White (Hastings) rappelle la mort de Scott, au Manitoba. M. Blake avait offert \$5 000 pour son arrestation. Tous les membres des sociétés secrètes se rappelleront les discours de M. Blake et s'uniront pour l'empêcher d'arriver au pouvoir.

M. Curran et plusieurs autres députés prennent la parole.

Enfin un peu après trois heures, ce matin le vote est et le bill rejeté.

Voici la division des votes :

Pour : — MM. Allan, Allison (Hanté), Baker (Victoria), Beaty, Bell, Benson, Bowell, Burpee, (Sunbury), Cameron (Victoria), Campbell (Victoria), Carling, Cochrane, Davies, Dawson, Dickinson, Dundas, Farrow, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Foster, Gordon, Guillet, Gunn, Haggart, Hay, Hesson, Hickey, Hilliard, Homer, Irvine, Jamieson, Kilvert, King, MacDonald (Sir John), McKenzie, McMillan (Middlesex), McCannoy, McDougall, McElean, McNeill, Moffat, O'Brien, Orion, Reid, Robertson (Hamilton) Robertson (Hastings), Ross, Scriver, Shakespeare, Small, Smyth, Sproule, Stairs, Sutherland (Oxford), Taylor, Tilley, Tupper (Pictou), Tyrwhitt, Wallace (Albert), Wallace (York), Watson, White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wigle, Williams, Wood (Brockville), Woodworth — 68.

Contre : — Messieurs Amyot, Armstrong, Auger, Bain, (Soulanges), Baker (Missisquoi), Bédard, Belleau, Benoit, Bergin, Bernier, Blake, Biondeau, Bosse, Bourassa, Bourbeau, Brecken, Burns, Cameron (Huron), Cameron (Inverness), Cameron (Middlesex), Campbell (Renfrew), Caron, Carwright, Casey, Casgrain, Chapeau, Charleton, Gimon, Golby, Cook, Costigan, Coughlin, Coursol, Cuthbert, Daly, Daoust, De St Georges, Desaulniers, Desjardins, Dugas, Dupont, Fairbank, Fisher, Fleming, Forbes, Fortin, Gagné, Geoffroy, Gigant, Gillmore, Girouard, Grandbois, Gumbault, Hackett, Hailey, Holton, Harbeau, Fes, Kaulback, Kirk, Landerkin, Landry (Kent), Landry, (Montmagny), Langevin, Laurier, Lister, Livingston, McDonald (Kings), McDonald (Cap Breton), MacMaster, McMillan (Vaudreuil), McCreedy, McIntyre, McIsaac, McMillan, Massue, Méthot, Mills, Montplaisir, Mullock, Ouhmet, Paterson (Brant), Patterson (Essex), Paterson, Platt, Rinfret, Riopel, Robertson (Shelburne), Royal, Somerville (Brant), Somerville (Bruce) Springer, Tassé, Thompson, Trow, Vail,

Vailin, Vanasse, Weldon, Wells, Weldon, Wood (Westmoreland), Wright, Yeo — 105.

A 3 h. 30 m. la Chambre s'ajourne.

Le concert d'hier

Le concert de l'Institut littéraire de Saint-Patrice a eu un grand succès. La partie musicale était très-bien organisée ; les chœurs et les solos ont été vivement applaudis et méritaient de l'être.

Des discours ont été prononcés par M. Sutton président de l'Institut, par le révérend père Lowehamp, et par M. Lawrence Stafford, avocat. Ce dernier avait à faire le discours de circonstance ; il s'en est acquitté avec son bonheur accoutumé. M. Stafford n'a pas seulement de l'élocution, de la chaleur et du style, il a aussi de l'érudition. Son discours a été à la fois très éloquent et très fort au point de vue historique. Il a démontré que l'Union n'a donné à l'Irlande que des maux et des griefs. L'orateur a été chaleureusement applaudi par l'immense auditoire qui encombrait la Salle de Musique.

En somme succès complet pour la soirée d'hier, au point de vue musical, littéraire et pécuniaire.

Important jugement

Dans l'affaire Fraser vs Pouliot, qualité, et Jones, opposant, les journaux mal informés ont tous publié un compte-rendu inexact. Cette fameuse cause qui a subi tant de fortunes diverses, est entrée dans une nouvelle phase. M. Fraser a poursuivi le Défendeur Pouliot en sa qualité de curateur à la succession de son grand père, William Fraser, mort il y a plus de 40 ans. Celui-ci s'était marié à une indienne des pays d'en haut et s'était subsequmment uni à une canadienne ayant des enfants des deux branches. En mourant, il avait disposé par testament d'une partie de sa succession en faveur des enfants du second lit, et aussi, de quelque chose en faveur du premier.

La succession tant en argent qu'en terres était très considérable. Les enfants des deux lits se disputent à qui succédera surtout pour la partie ab intestat, depuis l'ouverture de cette succession. Le juge Caron a rendu un jugement très élaboré et en s'appuyant sur plusieurs précédents, entre autres la célèbre cause de Connolly et Woolrich, à Montréal, il a décidé que le mariage du père Fraser avec la sauvagesse Angélique Meadous, a été contracté suivant les us et coutumes des pays d'en haut et est en conséquence légitime ; qu'il y a en outre révocation de testament, en sorte que les enfants du premier lit dépossédés jusqu'aujourd'hui deviennent les seuls héritiers de la succession Fraser. Ce jugement sera certainement confirmé.

THÉMES.

La prochaine fête nationale

Depuis quelques mois, des circulaires ont été adressées à toutes les sociétés St Jean-Baptiste connues du Canada et des Etats-Unis, les invitant à participer à la célébration de la fête nationale, à Montréal, le 24 juin prochain.

La plupart de ces sociétés ont répondu, accueillant l'invitation et annonçant leur visite et leur concours. Le comité d'invitation désire maintenant faire appel, par l'intermédiaire de la presse, aux sociétés nationales canadiennes-françaises ou acadiennes dont l'existence ne lui est pas connue.

Malgré le soin apporté à la recherche des sociétés nationales maintenant répandues dans tout le Canada et dans plusieurs Etats de l'Union Américaine, quelques-unes d'entre elles ont pu être oubliées. A elles de se faire connaître et de se joindre aux autres. Elles sont cordialement invitées et elles seront cordialement reçues.

Les invitations sont adressées aux sociétés St-Jean-Baptiste, parce que ces sociétés sont censées représenter plus particulièrement que toutes autres, partout où elles existent, l'élément national. Elles sont de plus priées de nommer des délégués qui les représenteront dans les travaux importants du congrès projeté. Mais il ne faudrait pas conclure de là que les invitations de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal s'adressent exclusivement aux membres de ces sociétés. Tout Canadien-français et tout Acadien, qu'il fasse ou non partie d'une société, y est invité.

Dans ce grand festival de notre nationalité, chacun aura sa place, il n'y aura point d'exclusion.

Appel donc, pour le 24 juin prochain, à tous les Canadiens-français et à tous les Acadiens.

Les comités prennent des mesures pour que les frais de passage soient réduits et pour que les dépenses occasionnées par le séjour à Montréal ne s'élèvent pas au dessus du chiffre ordinaire.

Le comité d'invitation a constaté avec regret que dans un grand nombre de villages importants de notre province, il n'existe pas de Sociétés St-Jean-Baptiste avec lesquelles il puisse se mettre en rapport. Il espère cependant, que ces groupes nombreux de notre population ne resteront pas en arrière quand viendra le 24 juin.

Pourquoi les principaux citoyens de ces villages ne remédieraient-ils pas dès maintenant à cette lacune ? Comme l'organisation à faire est considérable, prière aux sociétés nationales de se mettre en rapport sans retard avec le comité d'invitation.

GUSTAVE LAMOTHE, Secrétaire. Boite 1525, B. de P. Montréal, 13 mars 1884.

avec regret que dans un grand nombre de villages importants de notre province, il n'existe pas de Sociétés St-Jean-Baptiste avec lesquelles il puisse se mettre en rapport. Il espère cependant, que ces groupes nombreux de notre population ne resteront pas en arrière quand viendra le 24 juin.

Pourquoi les principaux citoyens de ces villages ne remédieraient-ils pas dès maintenant à cette lacune ? Comme l'organisation à faire est considérable, prière aux sociétés nationales de se mettre en rapport sans retard avec le comité d'invitation.

GUSTAVE LAMOTHE, Secrétaire. Boite 1525, B. de P. Montréal, 13 mars 1884.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Londres, 17 mars 1884.

Le marquis de Hartington a mandé à l'amiral Hewitt de ne pas mettre la tête d'Osman-Digna à prix, avant d'avoir consulté l'ambassadeur anglais au Caire.

Il était aujourd'hui rumeur que Gladstone devait résigner. La majorité dans le cabinet s'est prononcée, contre l'avis du premier-ministre, pour la prolongation de l'occupation de l'Egypte.

La santé de Gladstone laisse à désirer. Il souffre d'un catarrhe. A un banquet de la Saint-Patrice, Parnell a déclaré que la cause irlandaise lui donnait beaucoup d'espoir. A différents endroits plusieurs orateurs irlandais ont affirmé la même chose.

ALLEMAGNE

Paris, 17 mars 1884.

Ferry a déclaré que les mesures ordinaires sont suffisantes pour réprimer l'agitation royaliste. Le gouvernement s'opposera à ce que l'anniversaire de la Commune soit célébré.

ESPAGNE

Madrid, 17 mars 1884.

Plusieurs des personnes qui avaient été mises en arrestation, ont été relâchées faute de preuves.

BOHEME

Stezhen, 17 mars 1884.

On annonce la mise en grève de cinq mille ouvriers.

AFRIQUE

SOUDAN

Souakim, 17 mars 1884.

Osman Digna recruté des soldats. TONKIN. Bac-Ninh, 17 mars 1884. Le fort de Phulang est tombé au pouvoir des Français.

L'ORCHESTRE

LES INSTRUMENTS A ANCHE — LE BASSON

Suivant tous les ouvrages qui traitent de l'histoire des instruments, ce serait un Italien, chanoine de Pavie, nommé Afranio, qui, dans le commencement du seizième siècle, aurait inventé le basson.

L'instrument d'Afranio est décrit assez clairement dans un livre imprimé la Pavie en 1539 et qui traite des langues orientales. L'auteur, Ambrogio Albesonio, qui était le neveu d'Afranio, fait une digression à propos du verbe grec phago, qu'il rapproche du mot fagotto, nom du basson en italien.

Il ne ressort pas de la lecture du texte ni de l'observation de la figure, que l'instrument d'Afranio ait un rapport bien direct avec le basson tel que nous le connaissons. Le seul qu'on y puisse remarquer, c'est que c'était un instrument dont la note la plus basse était à l'unisson du tuyau de dix pieds de l'orgue. Mais ni sa construction, ni la manière de le faire résonner ne peuvent en aucune façon se rapporter au basson. C'était un assemblage de quatre colonnes creuses en bois juxtaposées, deux grandes et deux petites, qu'on tenait sur ses genoux et qu'on faisait parler au moyen d'un soufflet placé sous le bras droit qui envoyait le vent dans une outre placée sous le bras gauche qui a son tour l'envoyait dans l'instrument.

Un instrument construit de cette sorte ne pouvait rien avoir du timbre du basson, qui n'est lui-même autre chose qu'un grand hautbois replié en deux contenant, comme lui, une longue colonne d'air conique, mise en vibration par une anche de roseau. Malheureusement, l'auteur, qui entre dans de grands détails quant à l'extérieur de l'instrument d'Afranio, ne parle pas de la manière de le mettre en vibration, de sorte qu'on peut croire que c'était une sorte de cornemuse ou une association de basses de flûtes à bec.

Albesonio dit aussi que son oncle, s'il n'était pas l'inventeur du phagotto, était au moins celui qui l'avait perfectionné, ce qui semblait indiquer que le fagotto existait avant lui.

Afranio, comme tous les inventeurs, paraît avoir été obligé de chercher hors

de sa patrie des moyens de réaliser son invention, car c'est en Pannonie (Autriche ou Serbie) qu'il alla faire ses essais. Après avoir dépensé beaucoup de temps et d'argent en efforts infructueux, il laissa son instrument dans le pays et revint en Italie. Les Turcs s'étant emparés de Belgrade et de cette partie de l'Europe, il fut volé ou vendu. Toujours est-il que l'on ne sait pas comment il revint entre les mains d'Afranio, qui, aidé par un savant ferrarais, G. B. Baviolo, le perfectionna et porta son étendue de douze notes à vingt-deux. Si nous appelons l'attention sur ce document d'Albesonio, c'est que, à notre avis, l'histoire de la musique contient au sujet du basson une erreur, que de plus savants que nous démontrèrent certainement sans peine.

Parmi les bassons anciens qui sont semblables aux nôtres, on distingue le courtaul, qui avait une étendue d'un quinzième et qui servait de basse dans les concerts de musettes.

Le plus singulier était celui que le P. Merseme appelle le cervelas de musique. Ce basson n'avait guère plus de vingt-cinq à trente centimètres de haut, sur environ quinze centimètres de diamètre. Le tube sonore, en retournant six fois sur lui-même dans l'intérieur, avait assez de longueur pour donner trois octaves d'étendue. On en voit un spécimen très curieux et très rare au musée des instruments du Conservatoire. Il fut fabriqué au temps de Louis XIII et appartenait à la maîtrise de Dijon. (Catalogue de G. Chouquet.)

C'est un instrument peu gracieux, qui devait donner à celui qui en jouait, l'aspect de quelqu'un soufflant avec un tube dans un pot de confiture.

Avec cet inconvénient, le cervelas en avait sans doute d'autres au point de vue musical, car il ne resta pas en usage.

Très peu de temps après que les orchestres de théâtre et de symphonie se furent formés, le basson y prit une place importante ainsi que dans les musiques militaires.

Comme presque tous les instruments à vent de l'orchestre, le basson ne fut perfectionné que vers la fin du dix-huitième siècle, et c'est à ce moment qu'il commença à être traité en solo quand sa justesse fut un peu assurée.

Toutefois, ce n'est que par des tâtonnements successifs qu'on est arrivé à le rendre juste, et, aujourd'hui encore, il n'y a pas de loi mathématique qui préside à sa construction. Le basson se prête à rendre des idées musicales d'un caractère très varié. Le médium et l'octave suivante sont favorables aux chants tendres, affectueux plutôt que passionnés. Les notes basses sont puissantes et lourdes. On connaît l'effet fantastique que Meyerbeer a tiré des bassons dans l'introduction du ballet des nones de Robert le Diable. L'entrechoquement des tierces et des sixtes sur les notes graves de ces instruments donne l'impression d'un cliquetis d'ossements et de têtes de mort. C'est grotesque et terrible comme une fantaisie de Callot. La voix du basson devient facilement comique, et, en exagérant un peu sa gravité, il prend volontiers l'accent père noble comme on dit au théâtre.

Son rôle comme instrument d'orchestre est des plus importants, soit pour faire des tenues d'accords avec les clarinettes et les cors au centre de la masse instrumentale, ou bien à doubler à l'octave les chants plus élevés du violon ou de la flûte. Dans les grands orchestres comme celui de l'Opéra ils sont au nombre de quatre.

A la suite des perfectionnements de son timbre le basson a maintenant une étendue de trois octaves et une quinte à partir du si bémol au-dessous des portées de la clef de fa. Tout ce que nous avons dit au sujet de l'anche du hautbois peut également s'appliquer à celle du basson, sauf qu'elle est plus large, étant destinée à produire des sons plus graves.

Comme le hautbois, le basson a la faculté d'octavier, c'est-à-dire que le son passe brusquement à l'octave supérieure quand on presse l'anche avec les lèvres. C'est un moyen de cet artifice qu'on produit les notes de la dernière octave haute ; cette propriété est due, croit-on, à la forme conique de la colonne d'air.

A. HUBERT.

Les soldats et les Marins

C'est un fait étrange que les soldats et les marins, bien que mieux vêtus et mieux nourris que la majeure partie de la population, sont plus atteints de la mortalité. Ce fait extraordinaire a été suffisamment prouvé dans la plupart des contrées.

Une cause de maladie revient infailliblement de l'oisiveté qui engendre le vice ; mais, en même temps, on peut se demander quels sont les meilleurs remèdes pour guérir complètement cette maladie.

Nous nous rappelons un incident frappant sur ce point et bien reconnu, à savoir que des centaines de nos troupes deviennent hors de service, par suite de ces deux maladies dominantes dont la nature allie les licenciés : nous tenons le fait auquel nous faisons allusion d'un malade même. Il raconte qu'il s'était embarqué de l'Inde dans un état de santé délabré, après avoir vainement essayé tous les remèdes prescrits par l'autorité, lorsqu'un vieil officier du pays, voyant sa position, l'engagea à essayer des Pilules et Onguent Holloway. Le malade n'avait pas confiance dans ce remède, mais il consentit à en faire l'essai, pensant bien que si ces médecines ne lui faisaient pas de bien, elles ne pourraient certainement pas le rendre pire qu'il était.

Mais, grande et des plus agréables fut sa surprise, en trouvant le plus immédiat soulagement dans ces remèdes dont il avait l'habitude de rire, comme s'ils avaient été de simples drogues pour attraper de l'argent, ou de ridicules panacées. "En quelques semaines," dit-il, "les Pilules et l'Onguent Holloway m'ont complètement guéri." Les faits sont véritablement des habitudes enracinées, et le cas présent, relaté par

une personne reconnue incrédule et communiqué à d'autres qui n'avaient aucun intérêt...

Aucune classe de personnes les Remèdes Holloway n'ont été plus servies qu'aux émigrants...

Judi le 20 courant, sera chanté à la Basilique de Québec, à 8 h. A. M. une grand'messe de Requiem pour le repos de l'âme de feu P. G. Phéas Bouchard, Ecr.

Petites nouvelles

ANNIVERSAIRE.—Demain à 9.30 heures, sera chantée, à la Basilique, une messe solennelle suivie du Te Deum à l'occasion du treizième anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque.

Cette extrême lassitude qu'on ressent indique l'impureté du sang. Le Salsepareille d'Ayer le purifie et fortifie le système.

MÉTRICITÉ.—Dimanche après-midi, il y a eu bénédiction de deux statues, à l'église Saint-David de l'Aube Rivière.

Les deux statues, l'une représentant Notre-Dame de Pitié et l'autre saint Joseph, ont coûté plus de trente piastres.

APPAREIL DE SAUVETAGE.—Demain après midi on fera l'essai de l'appareil de sauvetage Blakeston au Pensionnat de l'Université Laval.

APPOPLEXIE CÉRÉBRALE.—On nous apprend que M. F. X. Picher, de la société Robitaille & Picher marchands de quincaillerie, rue St-Jean, a été frappé d'apoplexie cérébrale, hier midi, en prenant son dîner.

M. Picher n'a pas repris connaissance depuis hier midi.

Cette nuit il a semblé prendre du mieux, pendant quelques minutes, mais ça n'a duré qu'un instant.

Le malade est sous les soins de M. le Dr. Wells.

On espère que cette attaque ne sera pas fatale.

LE 9e BATAILLON.—On distribuera les pantalons aux volontaires du 9e bataillon, jeudi soir.

Le retard a été occasionné par la faute du tailleur qui a dû recommencer tous les pantalons qu'il avait faits.

Les exercices militaires se font toujours avec un grand succès.

ANNIVERSAIRE.—Aujourd'hui est le 18ème anniversaire de l'établissement de la Commune à Paris.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD.—Le convoi du chemin de fer du Nord n'est entré en gare qu'à minuit, hier soir.

Une partie de la bielle a été lancée dans la chambre du conducteur qui a été blessé grièvement et amené à St-Roch.

On craint pour sa vie.

—La Salsepareille d'Ayer est justement ce qu'il vous faut comme médecine de printemps.

UN VOLEUR A TROIS-RIVIÈRES.—Un homme du nom de Joseph Bodin, dit le Clairon, disant venir du Lac St-Jean, a été arrêté, vendredi soir, pour vol par le constable Jos. Godin.

Cet individu s'était rendu chez Mde Marcolte, qui tient une maison de pension, sur la rue Des Forges, et y avait pris le déjeuner sans payer, bien entendu. Le soir il revint pour souper.

Durant son absence, toutefois l'un des pensionnaires de la maison s'était aperçu de la disparition de son pantalon; un autre d'un joyau en or qu'il avait dans l'une des poches de son habit; celui-ci d'une pièce de 50 cents; cet autre d'une somme d'argent quelconque.

Il fut arrêté dans le cours de la soirée. Il a depuis avoué son crime.

PIILLES HOLLOWAY.—Débilité héréditaire.—Les constitutions altérées qu'on néglige de soigner, se développent souvent au moment de la croissance et causent plusieurs maladies opiniâtres. On prévient de telles conséquences au moyen de ces purifiantes Pilules qu'on peut prendre en toute assurance, des plus premiers symptômes des dérangements de la santé jusqu'à son complet rétablissement.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souville, de Paris, ex-aidé de chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirométrique pour les maladies chroniques connues sous les noms de catarrhe, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience aggraver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépeuple de son enveloppe, laissant ainsi cette surface inflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pourquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souville en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire qui possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souville, ex-aidé-chirurgien de l'armée française, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church street, Toronto, 106, Alexander street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le climat continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour avoir progressé de la civilisation et des affaires.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens et faire l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Quebec, 16 août 1883—1 an 498

Repos et confort pour les malades LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes.

Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifie le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 14 janvier 1884—1 an. Q

DÉCÈS

Ce matin, en cette ville, dame Angélique Soucy, veuve de sieur François Fréve, à l'âge de 78 ans.

Le convoi laissera sa demeure, rue St-Olivier, No 42, à 6 hrs A. M., pour se rendre par l'express de l'Intercolonial à St-Arsène, où elle sera inhumée vendredi matin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A vendre.

- 500 QUARTS COL TAR.
250 GOUDRON VERT.
100 BRAT
200 NOIR.
250 BOTTES D'ÉTOUPE.
25 TONNEAUX FEUTRE GOUDRONNÉ pour couverture.

A BON MARCHÉ. J. & W. Reid. RUE ST-PAUL. Québec, 18 mars 1884—3m. 991

District de Québec, COUR SUPÉRIEURE

DAME EMILIE VACHON, de Beauport, légion de M. PIERRE-PHILIPPE MAHEUX, du même lieu, entrepreneur-maçonn, a, le 1-X FÉVRIER dernier, intenté une action en séparation de biens, sous le No 859, contre son mari. Québec, 15 mars 1884. F. X. LANGEVIN, Proc. de la demanderesse. Québec, 17 mars 1884—1m. 999

Vente des marchandises

N'AYANT PAS PAYÉ LES Droits de Douane.

D'APRÈS le 46 Vict, chap. 12, sect. 43, des marchandises depuis plus de deux ans dans les magasins, d'après le 46 Vict., chap. 12, sect. 123.

Marchandises entrées n'ayant pas payés les droits de douane.

- 1 boîte de livres importée par R. Morgan.
1 boîte de cartes d'annonces importée par Larocque et Cie.
1 ballot de papier importé par Wright et Cie.
1 boîte maquette R. G. 11340.
1 piano importé par J. Casset.
2 ballots de planches, importés par A. Lavigne.
2 piles de papier importées par Flum, M. & M.
1 boîte de ver.eries, imp. par Vallierant, frère, poêle, importé par H. Gauvin.
1 Bbl d'eau importé par J. D. Charlevoix.
1 caisse de papier, importée par Ams. Holden et Cie.
1 caisse H. H. de marchandises, importée par C. Gagnon.
1 quart d'opère, importé par A. Côté et Cie.
1 boîte Castg importée par G. Feunier.
1 boîte H. W. importée par A. E. Vallierant.
2 paquets E. W. importés par Renaud et Cie.
1 boîte de houblon, importée par G. Lemoine.
1 boîte de houblon, importée par O. Fortin.
1 caisse de marchandises imp. par A. Baynard.
2 boîtes de houblon, importées par J. Lejage.
1 machine à coudre, importée par M. M. Fortin.
2 caisses, importées par S. Connolly.
1 poêle et tuyaux, 1 table, 2 chaises et 1 grille, importé par J. Cloutier.
1 boîte de cartes importée par J. Fiset.
1 caisse et 1 paquet, importé par J. Dunn.
1 caisse importée par Gust. List.
1 baril de vin, importé par A. F. E. Darveau.
1 boîte, importée par John Miller.
1 boîte, importée par F. A. Falkenberg.
1 caisse de tabac, importée par N. Boitau.
1 caisse de cartes, importée par M. G. Mountain.
1 paquet, importé par le directeur de l'Observatoire.
1 paquet importé par Evarist A. Andas.
1 " " " O. Fréchette.
1 " " " B. & V.
1 " " " J. Biddelok.
Echant. de tabac importés par N. Turcotte.
2 paquet et 1 ballot importés par Côté & Ves son.
1 paquet importé par White & Co.
1 panier Mackenzie.
2 boîtes Nos 23—532.
1 boîte pas de No.
1 paquet et 1 ballot importés par G. Tanguay.
1 paquet importé par Capt. Conel.
1 " " " White.
1 " " " L'Abbé Dupuis.
1 " " " Desjardins.
1 " " " J. B. Bryson.
1 " " " Côté & Vessot.
1 ballot " Sea Side Library.
1 paquet " Séminaire de Québec.
1 " " D. & J. Maguire.
1 caisse d'horloges importées par Duquet & Co.
2 caisses " Mair & Montgomery.
1 paquet " R. Morgan.
1 boîte " J. Borvin.
Marchandises en magasin depuis plus de six ans.
8 " " " A. H. White & Co.
7 " " " " " "
3 caisses de vin " " "
5 " Champagne " " "
1 baril de vin " Les Bourget.
10 caisses de brandy " " "
8 ballots de papier " S. Bullen.
1 barrique de Whiskey " R. Dawson.
1 tonne de brandy " Les Bourget.
Et les marchandises suivantes, par l'ordre du Ministre des Douanes pour infraction à l'Acte des Douanes.
36 douzaines d'écharpes et moules de soie pour Dames.
1 G. S. Ihs de Stes de 27 pouces.
1 " " " 21 " "
1 " " " 21 " "

Pour être vendues le VENDREDI, 21 COURANT. A l'Examining Warehouse, A 11 HEURES. A. & J. MAXHAM & CO. A. & H. Québec, 15 mars 1884—5f. 989

Orgues-Harmoniums "DOMINION,"

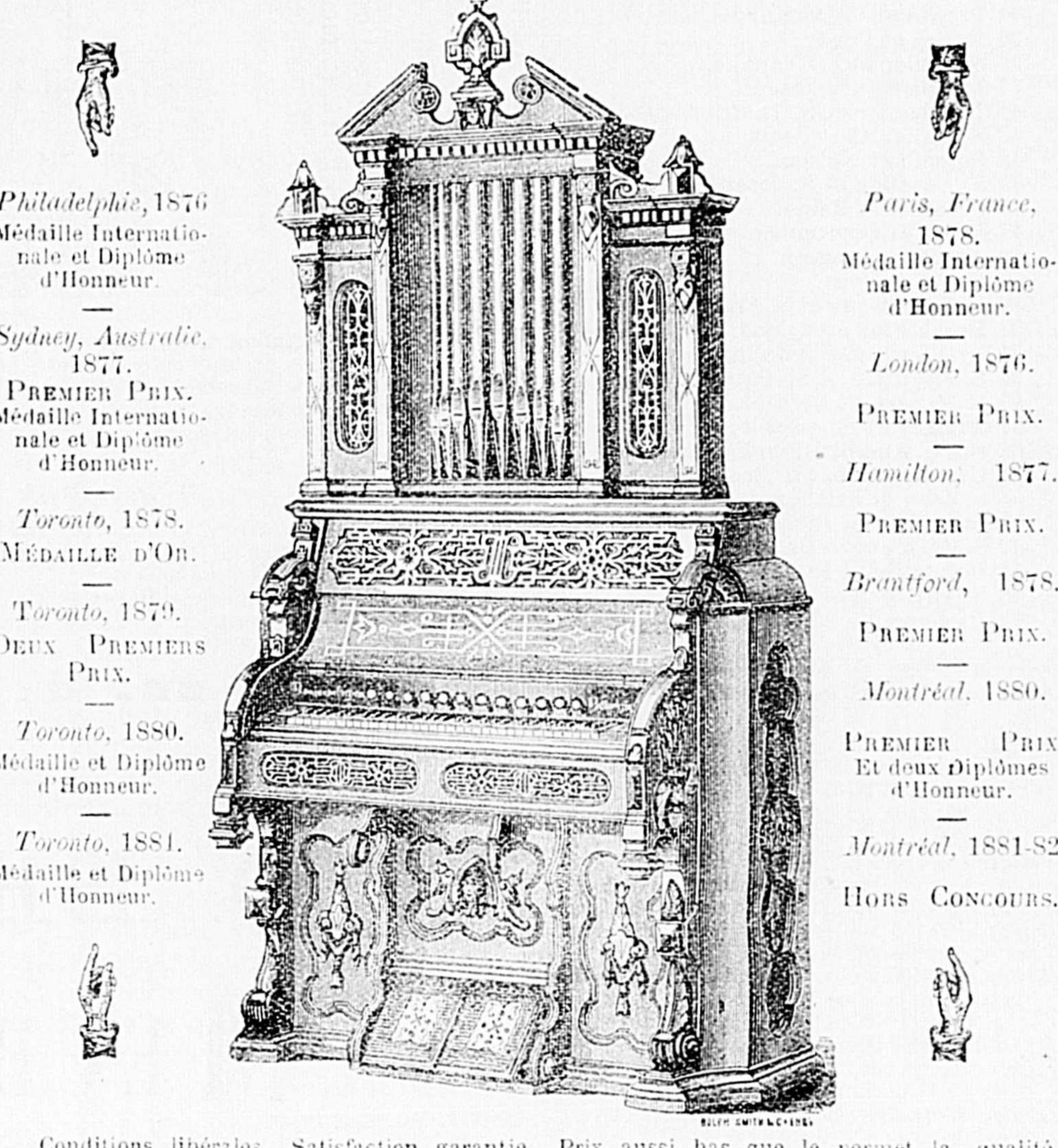
FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS "DOMINION," de Bowmanville, Ont. à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SAUVÉTÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums "DOMINION" a été universellement reconnue par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales.

Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de \$50.00 à \$1000.00. S'adresser à

L. E. N. PRATTE, "DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION," 250, rue Notre-Dame, MONTREAL.

N. B.—N'ayant plus d'agence à Québec, les MESSIEURS DU CLERGÉ qui auraient besoin d'ORGUES, sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal, où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait au Canada. Québec, 8 mars 1884—15 nov. 83—lan 21m. 909

Pianos et Harmoniums!

RÉDUCTION DES PRIX. A YANT actuellement en magasin l'assortiment le plus considérable de Pianos et Harmoniums

AMÉRICAINS ET CANADIENS, nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre surcroît d'assortiment, et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos

PIANOS ET HARMONIUMS. Nous avons en magasin les pianos de renom suivant: "SCHONAKER," à cordes d'or, "KNAB & CO.," "HARDMAN," "DOWLING PECK," "STEVENSON & CO.," "HEIDTSMAN & CO.," "NEWCOMBE & CO.," "MOZART," etc, etc, et les harmoniums suivants: "DOHERTY & CO.," "DOMINION ORGAN & CO.," "BELL & CO.," "J. & R. KLUGOUR," etc, etc.

Atteint les machines à coudre suivantes: "SINGER," "NEW WILLIAM," "NEW-YORK," "DOMESTIC," "BELMATE," etc, etc.

AUX PRIX DU GROS. Conditions faciles.

MUSIQUE EN FEUILLES

Romanes françaises et morceaux, depuis 10 CENTIMS en montant. BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de musique, 6, rue La Fabrique, Haute-Ville Québec, 21 décembre 1883

J. W. REID, FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA PAPETERIE DE LORETTE FABRIQUENT

le papier pour toiture, lamé, et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à lettres en papier, cartes, tapseries et papiers à envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

M. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapseries.

Il gardent toujours en magasin un assortiment de papeterie, cartons, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882. A

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune, tous les mois livres envoyés gratuitement expliquant tous choses. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers 17, Rue Wall, New-York.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 6th St., New York, 16 Mai, 1882. Messrs. J. C. Ayer & Co: Je suis l'honneur de vous adresser ce témoignage favorable. La nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu infernal me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, de souffrir en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, si c'était possible, un terme à ces horribles souffrances. Mon apoplexie commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement et devint excellente. De ce sens ce fut pour moi plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme le meilleur remède pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fut fini, ma santé était complètement rétablie, de mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos souffrants. A vous, avec respect, Z. P. Wilds."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes provenant de la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent agit sur le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies chroniques, Eruptions de la Peau, Eczéma, Catarrhes, Débilité Générale, et autres des personnes souffrant d'un sang pur et corrompu et d'un système affaibli et débile.

PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix 1.00 le flacon de 50 grains.

La plus grande merveille du temps moderne

- Paris, France, 1878. Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.
London, 1876. PREMIER PRIX.
Hamilton, 1877. PREMIER PRIX.
Branford, 1878. PREMIER PRIX.
Montreal, 1880. PREMIER PRIX Et deux Diplômes d'Honneur.
Montreal, 1881-82. Hors Concours.

Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4, 2s. 9d., 11s. 2/6, et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification. Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé: THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London Québec, 2 novembre 1881—1 an.

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC, No 23, RUE ST-JEAN.

ARGENT A PRÊTER TERMES et CONDITIONS FACILES

La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arriérés.

A VENDRE

Une maison rue Latourville, No 128. do Scott, " 79. do Plessis, " 11. do Laberge, " 3. do Ste-Hélène, No 3, St-Sauveur. Un terrain vacant 30x60 pieds, côté sud de la rue St-Olivier. Quais et lots vacants, rue Champlain. Un emplacement, avec une maison à deux étages en bois, située en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain. J.-G. GOURDEAU, Secrétaire Québec, 28 fév. 1883-17 fév. 83.—lan 746

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montres et garanties du poids de 50 lbs. de 39 " de 21 " de 16 " de 12 " de 151 " de 550 "

S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville. Québec, 17 janvier 1884. 956

A CEUX QUI Tiennent Maisons!

NOUS offrons en ce moment des avantages spéciaux à ceux qui tiennent maison dans les marchandises suivantes:

Viz. Les meilleures toiles à draps et à oreillers. Coton blanc. Coton horrocks. Toile à nappe de la meilleure qualité. Toile à demi blanche. 250 dz magnifiques serviettes de table achetées au rabais, et que nous vendons à moitié prix. Serviettes, toiles à rouleaux et à verres. Coutil en coton et en fil. Couvre-pieds et couvertures, blanches et en couleurs. La balance de nos couvertures sera vendue aussi à un grand sacrifice.

Poles et anneaux en cuivre, en chêne, et en noyer. Gouchettes en fer et en cuivre, chaises pliantes, matelas en crin et en laine, oreillers et traversins, paillasses à ressorts garanties les meilleurs.

Behan Bros. Dernièrement reçus.

Un assortiment considérable de couchettes d'enfants, de toutes les grandeurs, que nous vendons extrêmement

BON MARCHÉ.

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit: "Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable."

Jamais elles n'ont manqué. "Le me sera depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré."

La Constipation guérie. "Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'Atlanta, Ga., dit: 'Je n'ai jamais eu de la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter.'"

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

Préparées par Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Télégraphe d'alarme de Québec

- 1 rue Ste Ursule, station centrale. 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis.

MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT,

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreuses pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:



OUTRE cette imitation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite, pour extérieur, et de tout autre matériel.

Le plus bel assortiment de chapeaux, chapeaux dalmates, voiles, four et étoles, etc.

Unités métriques internationales

Le mètre (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre), vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.

Le décimètre (10e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main.

Le litre (1000e du mètre) vaut 3 lignes, ou 3/8 de pouce, largeur du bout du petit doigt.

Le kilogramme (poids d'un litre d'eau) vaut 2 livres, ou 16 onces.

C. O. BEDARD, MEUBLIER

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc.

FOURRURES

J'OFFRE en ce moment au public un assortiment considérable et varié de FOURRURES FABRIQUÉES, comprenant: MANCHONS, CHAPEAUX, GANTS, HABITS, GILETS, MANTEAUX, COLLERETTES, Etc. Etc.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le 11 et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit:

R. MORGAN, Marchand de musique

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'instruments récemment reçus, (saxophones) ou ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré.

BAZAR

Avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain.

Chemin de Fer du Nord

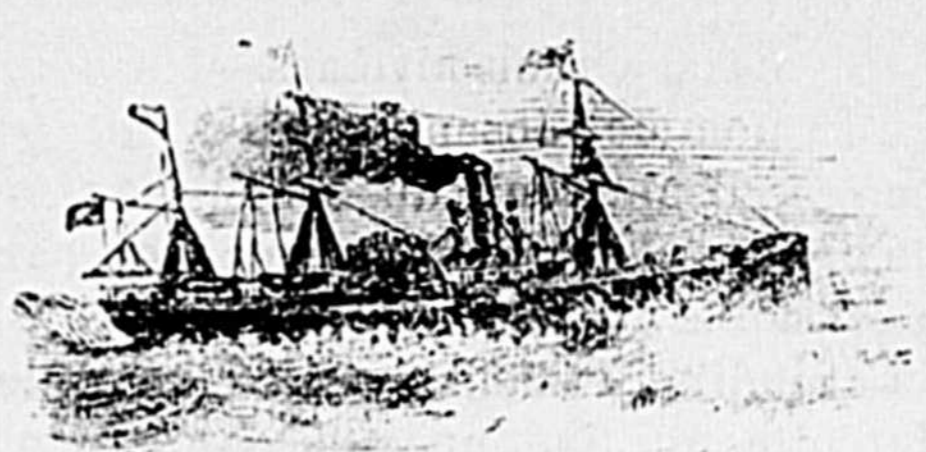
Les trains circulent comme suit: Mixte, Malle, Express.

CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

LES trains de passagers et du fret circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECEUIL de neuvaines en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaine à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32, Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

ARRANGEMENT D'HIVER 1884

Table with columns: Destination, Date, Captain. Lists routes to various ports like Halifax, St-John, etc.

Table with columns: De Liverpool, De Glasgow, De Portland, De Boston. Lists ship names and dates.

Table with columns: De Glasgow, De Boston. Lists ship names and dates.

UN bazar au profit de l'église s'ouvrira à St-Félix du Cap-Rouge, au commencement de juillet.

LES dames qui présideront aux tables sont: A la table du Sacré-Cœur: Madame Jos. Drolet et Mlle J. Julien.

LE BAZAR A S-FELIX DU CAP-ROUGE.

LEÇONS PARTICULIÈRES. MONSIEUR A. MICHEL donne chez lui, RUE DE LA REINE, 122, des leçons particulières de Mathématiques, spécialement en préparation au Service civil, à l'arpentage, et aux fonctions d'ingénieur civil.

EN VENTE LE CALENDRIER

DU Diocèse de Rimouski POUR 1884

Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

Avis important! Bonne Nouvelle!

Le sousigne a l'honneur d'annoncer la formation d'un Clergé, MM. les directeurs de Seminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PARROISSIEN NOTE.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PARROISSIEN NOTE à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00.

ARGENT COMPTANT. On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

CORYZINE. CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza).

CONDITIONS. Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement. EDITION QUOTIDIENNE.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 centimes.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD. Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa.

INTERCOLONIAL. Hure de Québec. Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

GRAND-TRONC. TRAIN MIXTE. Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

QUÉBEC-CENTRAL. Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

TRAVERSER DU GRAND-TRONC. QUEBEC. 6.45 Express pour Halifax.

Marché au Bois. Prix par corde. Québec, 29 janvier 1884.